

TARIFS D'ÉLECTRICITÉ 2015 PROFESSIONNELS

COMPOSITION DES PRIX

Le prix de l'électricité est composé de quatre parties distinctes qui reflètent la structure des activités liées à l'électricité :



ENERGIE ÉLECTRIQUE

Montant pour l'électricité fournie



UTILISATION DU RÉSEAU RÉGIONAL

Montant de distribution qui correspond au prix d'acheminement du courant sur le réseau local et régional.



UTILISATION DU RÉSEAU NATIONAL

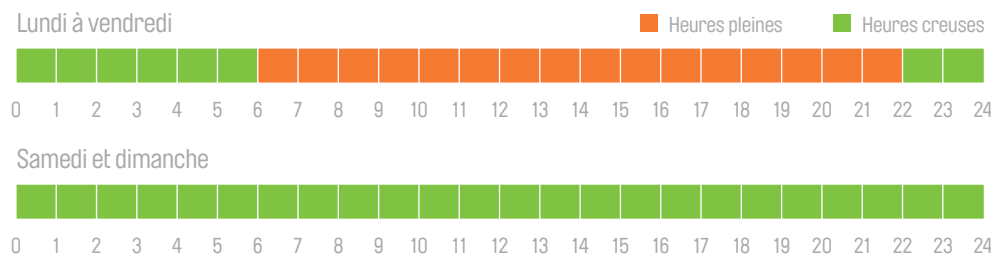
Montant d'acheminement qui correspond au prix du transport du courant sur le réseau national à très haute tension géré par Swissgrid. Ce montant inclut désormais l'ensemble des services système de régulation du réseau.



TAXES PUBLIQUES ET ÉMOLUMENTS

Ensemble des redevances dues aux collectivités publiques. Ces montants sont entièrement reversés à la Confédération, aux cantons et aux communes. Ils financent, entre autres, le développement des énergies renouvelables, l'efficacité énergétique et/ou le développement durable.

HORAIRE HEBDOMADAIRE HEURES PLEINES / HEURES CREUSES



Les personnes qui souhaitent opter pour un profil Modulo (heures pleines / heures creuses) doivent s'équiper d'un compteur à double tarif, dont les frais d'installation sont à leur charge. Pour les locataires, l'accord du propriétaire du logement est nécessaire.

VOTRE ENGAGEMENT, VOTRE CHOIX EN TOUTE LIBERTÉ

Les contrats Energies Libres vous permettent de choisir le moyen de production et la provenance de votre électricité.

CONTRATS ÉNERGIES LIBRES	TERRE SUISSE Produit de référence	TERRE ROMANDE + 1.5 ct./kWh*	TARIF STANDARD - 0.2 ct./kWh**
PROVENANCE	100 % suisse	100 % suisse romande Certifié 	Non déterminée
PRODUCTION	60 % hydraulique 40 % nucléaire	100 % renouvelable	Non déterminée
AVANTAGES	Outil de suivi des consommations Conseils pratiques	Outil de suivi des consommations Conseils pratiques Bon de réduction de 100.- (sur des appareils électroménagers efficients)	—

* soit un surcoût d'environ 7 % sur votre facture.

** soit environ 1 % de moins sur votre facture.

POUR EN SAVOIR D'AVANTAGE :
WWW.ROMANDE-ENERGIE.CH

VOTRE PROFIL DE CONSOMMATION

VOUS CONSOMMEZ MOINS DE 60 000 KWH PAR ANNÉE (SANS MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)

Solo : ce profil vous est destiné si vous consommez de l'énergie principalement durant la journée. Il s'applique à la majorité des petites entreprises.

Modulo : ce profil convient aux professionnels qui ont la possibilité de moduler leur consommation d'électricité en fonction des heures pleines et des heures creuses.

VOUS CONSOMMEZ PLUS DE 60 000 KWH PAR ANNÉE (AVEC MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)

Profils Top (A et B) : les clients consommant moins de 60 MWh par an sont transférés à un profil sans puissance dès l'exercice annuel suivant.

Les clients avec mesure de puissance consommant moins de 300 MWh par an et dont le prix moyen dépasse celui des tarifs sans puissance, peuvent demander à être facturés conformément à ces derniers, ceci afin d'éviter des prix unitaires excessifs.

VOUS CONSOMMEZ PLUS DE 2 GWH PAR ANNÉE ET AVEZ UNE SOUSCRIPTION SUPÉRIEURE À 800 KW (AVEC MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)

Les profils de consommation **Direct (A et B)** s'appliquent dans le cas où l'installation moyenne tension est propriété de SIE SA.

Les profils de consommation **Master (A et B)** s'appliquent dans le cas où l'installation moyenne tension est propriété du client.

Deux options par profil sont proposées (A ou B). Le choix de l'option A ou B est fait automatiquement lors du calcul de la facture, sur la base de l'acheminement le plus économique.

Top A, Direct A et Master A : ces profils, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'adressent aux clients dont le profil de consommation présente une faible durée d'utilisation de la puissance (DUP*).

Top B, Direct B et Master B : ces profils, avec composante de puissance sur l'acheminement, s'adressent aux clients dont le profil de consommation présente une grande durée d'utilisation de la puissance (DUP*).

* DUP (h) est obtenue en divisant la consommation annuelle (kWh) par la puissance maximale mensuelle ¼ horaire moyenne (kW).

VOTRE PRIX DE L'ÉLECTRICITÉ

CONTRATS
ÉNERGIES LIBRES :

CONSOMMATION INFÉRIEURE À 60 000 KWH PAR ANNÉE (SANS MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)

ÉNERGIE ÉLECTRIQUE			UTILISATION DU RÉSEAU RÉGIONAL				UTILISATION DU RÉSEAU NATIONAL & SERVICES SYSTÈME ¹		
HP	HC		HP	HC	HP	HC	HP	HC	Puissance
ct./kWh	ct./kWh		ct./kWh	ct./kWh	ct./kWh	ct./kWh	ct./kWh	ct./kWh	CHF/kW/mois
TERRE SUISSE			TERRE ROMANDE			TARIF STANDARD			
Solo	10.26		11.76		10.06		6.56	6.50	—
Modulo	11.61	7.63	13.11	9.13	11.41	7.43	7.64	5.08	8.00
Forfait 24/24h ⁵	10.26		—		—		6.31	3.33	—

CONSOMMATION SUPÉRIEURE À 60 000 KWH PAR ANNÉE ² (AVEC MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)

Top A	10.76	7.06	12.26	8.56	10.56	6.86	6.31	1.95	80.00	4.64	1.67	0.90	0.82
Top B	9.65	6.32	11.15	7.82	9.45	6.12	3.70	1.95	80.00	9.27	1.21	0.90	1.64

CONSOMMATION BASSE TENSION, SOUSCRIPTION SUPÉRIEURE À 800 KW² (AVEC MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)

Direct A ³	10.76	7.06	12.26	8.56	10.56	6.86	3.55	1.13	80.00	2.59	1.73	0.92	0.88
Direct B ³	9.65	6.32	11.15	7.82	9.45	6.12	2.10	1.13	80.00	5.17	1.26	0.92	1.75

CONSOMMATION MOYENNE TENSION, SOUSCRIPTION SUPÉRIEURE À 800 KW² (AVEC MESURE DE LA COURBE DE CHARGE)

Master A ^{3,4}	10.76	7.06	12.26	8.56	10.56	6.86	3.25	1.03	115.00	2.36	1.94	0.99	1.03
Master B ^{3,4}	9.65	6.32	11.15	7.82	9.45	6.12	1.92	1.03	115.00	4.71	1.39	0.99	2.08

Un abonnement complémentaire de CHF 50.00 HT/mois sera facturé par point de mesure aux clients ayant exercé leur droit d'éligibilité, afin de couvrir partiellement les frais de transmission des données.

¹ Comprend les frais de transport du réseau très haute tension (Swissgrid), ainsi que les frais amont au réseau SIE SA (secours 125 kV), facturés par les SI Lausanne.

² Energie réactive facturée: 4 ct./kVArh à partir d'un cos ϕ inférieur à 0.93 (correspondant à 40 % de l'énergie active, en heures pleines uniquement).

³ Puissance minimale facturée: 600 kW.

⁴ En cas de comptage côté BT, les profils de charge sont majorés de 1.5 %.

⁵ L'application de ce profil est soumise aux conditions préalables suivantes:

- L'installation d'un appareil de mesure de l'énergie n'est techniquement pas possible ou celle-ci représente des coûts disproportionnés par rapport à la consommation attendue.
- La puissance moyenne qui sera utilisée pour le calcul de la consommation annuelle (8 760 h) est fournie par le client sur la base de mesures concrètes. SIE SA se réserve le droit de la vérifier. Cette puissance moyenne ne peut excéder la limite de 100 W.
- La facture est établie sur une base annuelle et par point de consommation.

HP : heures pleines
HC : heures creuses

Prix en CHF hors taxes et TVA 8 %.
Vous pouvez changer de tarifs gratuitement une fois par année.

S'AJOUTENT AUX PRIX CI-CONTRE :

Les prestations dues aux collectivités publiques que Romande Energie et SIE SA reversent en totalité aux différents organes publics :

- Les taxes fédérales pour la promotion des énergies renouvelables (RPC) et la protection des eaux et des poissons : 1.1 ct./kWh
- La taxe cantonale pour la promotion des énergies renouvelables (art. 40 LVLEne) : 0.18 ct./kWh*
- L'émolument cantonal (art. 19 LSecEI) : 0.02 ct./kWh
- L'émolument communal pour l'usage du sol (art. 20 LSecEI) : 0.70 ct./kWh
- Une taxe communale spécifique (Chavannes, Ecublens, Renens) : 0.10 ct./kWh*
- Une taxe communale spécifique (Crissier) : 0.05 ct./kWh*

Prix en CHF hors TVA 8 %. Sous réserve de modification des taxes et émoluments par les Autorités.

* Non assujettie à la TVA.

Remarque : lorsqu'elles sont en fonction durant les heures pleines, les applications thermiques suivantes sont déclenchées, du lundi au vendredi par programme de télécommande :

- Machine à laver et séchoir : 11 h à 12 h
- Pompe à chaleur pour chauffage des locaux : 10 h 30 à 12 h 30 et 17 h à 19 h
- Chauffe-eau : 9 h à 12 h 30
- Chauffage électrique : 10 h à 12 h 30, max. ½ h par heure
- Four industriel : 10 h 30 à 12 h 30